

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD

Date de convocation : 10 juin 2026

Membres en exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Cession à titre gratuit d'équipements et de fournitures entre Trivalis et la municipalité de Zahlé au Liban

Vu les articles L1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la convention signée le 25 novembre 2024 entre Trivalis et la Région des Pays de la Loire relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Appui à la Coopération Internationale pour le projet « Appui technique à la municipalité de Zahlé pour la mise en œuvre de la collecte séparée et du compostage des biodéchets »,

Vu la convention de financement entre Trivalis et l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) pour le projet « Aider la municipalité de Zahlé à mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets et déchets végétaux »,

Vu la convention de financement signée le 24 mars 2025 entre Trivalis et l'Agence française de développement (AFD) au titre du dispositif Ficol (Facilité de financement des collectivités territoriales) pour le Projet « Appui au renforcement des capacités de la Municipalité de Zahlé en matière de valorisation des déchets organiques et de protection de l'environnement »,

Vu la convention opérationnelle signée le 6 mai 2025 entre Trivalis, la municipalité de Zahlé et l'Association Libanaise pour la Maîtrise de l'Energie et pour l'Environnement (ALMEE) pour la mise en œuvre du projet « Appui au renforcement des capacités de la municipalité de Zahlé en matière de valorisation des déchets organiques et de protection de l'environnement »,

Considérant que Trivalis a souhaité s'engager au titre de la coopération décentralisée avec la municipalité de Zahlé au Liban autour d'un projet relatif au développement de la collecte séparée et du compostage de biodéchets ménagers et déchets végétaux,

Considérant que cette action de solidarité internationale concourt à soutenir un projet concret de gestion vertueuse des déchets au niveau local et contribue également au partage de l'expertise technique des collectivités locales en matière de gestion des déchets.

Considérant que dans ce contexte, Trivalis a décidé de transférer à la municipalité de Zahlé plusieurs équipements et fournitures indispensables à la mise en œuvre de cette opération acquis par le syndicat par marchés publics et subventionnés par la Région des Pays de la Loire, l'AFD, l'Ademe dans le cadre de ce projet,

Considérant que ces équipements, acquis en France, sont les suivants :

Quantité	Equipement	N° inventaire	Montant TTC
1	Broyeur à déchets végétaux	COOP-0002	176 292,00 €
1	Ensemble de pièces d'entretien et de maintenance de première urgence pour les deux premières années de fonctionnement du broyeur		45 840,00 €
1	Ensemble châssis benne, équipé d'un lève-conteneur (BOM)	COOP-0003	179 674,09 €
1	Ensemble de pièces d'entretien et de maintenance de première urgence pour les deux premières années de fonctionnement du châssis benne, équipé d'un lève-conteneur		16 429,91 €
1	Nettoyeur haute pression	COOP-0006	6 068,69 €
1	Caisson - conteneur 40 pieds	COOP-0007	2 184,00 €

Considérant que ces fournitures sont les suivantes :

Quantité	Fourniture	Montant TTC
1	Porteur de bennes châssis cabine 16 T équipé d'un bras de manutention avec ensemble de pièces d'entretien et de maintenance de première urgence pour les deux premières années de fonctionnement du porteur de bennes *	80 475,00 €
121	Gilet de froid **	7 637,52 €
121	Gilet haute visibilité **	297,66 €
214	Flocage gilets de froid et baudriers avec vectorisation logo **	680,59 €
107	Paire de chaussures haute de sécurité **	7 340,63 €
110	Casque **	2 162,16 €
20	Tapis anti-fatigue ergonomiques **	2 706,00 €
1 500 000	Etui en papier kraft pour la collecte des biodéchets **	37 500,00 €
300	Bac acier 120 L *	46 500,00 €
15 000	Bioseau 22 L en plastique *	63 270,00 €
15 000	Sticker d'information sur les bioseaux *	3 663,00 €
15 000	Magnet de communication individuel sur le tri des déchets organiques *	10 864,13 €
15 000	Sac-cabas *	11 062,26 €

*Fournitures acquises au Liban

**Fournitures acquises en France

Considérant que le montant estimatif des équipements et fournitures cédés à titre gratuit est de **700 647,64 €**, auxquels s'ajouteront pour les équipements et fournitures en provenance de France : les frais de transport routier et maritime et les frais pouvant résulter d'éventuelles taxes douanières pour lesquelles Trivalis va solliciter une exonération,

Considérant qu'une lettre de don listant les équipements et fournitures doit être transmise par Trivalis à la municipalité de Zahlé,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver la cession à titre gratuit à la municipalité de Zahlé par Trivalis des équipements et fournitures susmentionnés,

Autoriser le Président à signer la lettre de don des équipements et fournitures ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, l'unanimité :

Approuve la cession à titre gratuit à la municipalité de Zahlé par Trivalis des équipements et fournitures susmentionnés,

Autorise le Président à signer la lettre de don des équipements et fournitures ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).